

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0215 Séance du Conseil : 23 SEPTEMBRE 2024
SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES (SMIGATA) RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 septembre 2024, à la Salle de Fêtes située Rue de la Sardane à Sorède (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Antoine CASANOVAS donne procuration à Antoine PARRA, Guy VINOT donne procuration à Jean-Michel SOLE, Marie-Clémentine HERRE donne procuration à Anne MAURAN, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Yves BLIN donne procuration à Patricia HECQUET, José BELTRA donne procuration à Grégory MARTY, Francis BERTHELIER donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Était absent :

Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Annie PEZIN, Sylvaine CANDILLE, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 35

Nombre de suffrages exprimés : 43

Nombre de procurations : 8

Secrétaire de Séance :

Yves PORTEIX

Monsieur le Président expose :

Le Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères regroupe les 4 Communautés de communes qui se situent en tout ou partie sur les bassins versants du Tech et des fleuves côtiers des Albères (Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérès, des Aspres, du Vallespir et du Haut-Vallespir).

Ses missions principales sont :

- Restaurer, préserver et valoriser une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants du Tech et des fleuves côtiers des Albères et de la Côte Vermeille,
- Optimiser la gestion quantitative et qualitative de la ressource,
- Développer une politique de maîtrise du risque d'inondations et de crues torrentielles.

L'année 2023 a été fortement marquée par la sécheresse qui touche le département depuis plus de 2 ans, aussi, le SMIGATA a établi un plan de communication en faveur des économies d'eau et de la sobriété des usages.

Cette année 2023 a également vu émerger le projet EAU'rizon 2070, lancé par les 5 structures de bassin versant des PO (Têt, Agly, Réart, Sègre et Tech). Ce projet consiste en une étude prospective de nos ressources en eau à l'aune du changement climatique dans une perspective d'adaptation de nos usages et pratiques.

Le syndicat a maintenu la mise en œuvre des opérations relevant de la compétence GEMAPI en 2023, avec la poursuite des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau pour près de 600 000-€, des travaux de renaturation de la Baillaury à Banyuls-sur-Mer pour un montant de 1.2-M d'euros et surtout le lancement des travaux de la restauration du Tanyari à Palau-del-Vidre pour un montant prévisionnel de près de 4 M d'euros.

Pour rappel, la compétence « défense contre la mer » est désormais exercée par la CC ACVI.

De plus, le Plan de Gestion de la ressource en Eau (PGRE) a été mis en œuvre et son évolution en Projets de territoire de Gestion de l'Eau (PTGE) a été abordé.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte du rapport d'activités du SMIGATA tel que joint en annexe.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activités du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères pour l'exercice 2023 tel qu'annexé,

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à M. Alexandre PUIGNAU, Président du Syndicat du Tech.

Résultat du vote :

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 25/09/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

A handwritten signature in blue ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes" around the top and "ACVI" at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive script that loops around the stamp.

***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***